

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 25 juin 2020

Présents : MM DE SENA - FAURIE - MIGINIAC - SIEGEL - STOPYRA
Mmes DUMAS - ISLJAM - LACROIX - LAGRANGE - MELDRUM - STOPYRA

Début de la réunion à 20h30

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Jalina LAGRANGE est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

Ajout de 2 points à l'ordre du jour

Madame le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- vote de la durée des amortissements d'immobilisations
- Avis sur la demande d'autorisation temporaire d'exploitation d'une centrale d'enrobé pour réfection de la chaussée d'une portion d'autoroute A 89

Les membres du conseil municipal acceptent de délibérer sur ces deux points.

Vote des taux d'imposition 2020

Mme le maire propose, après avis de la commission des finances, de fixer les taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	6,20 % (taux gelé)
Taxe foncière (bâti) :	7,96 %
Taxe foncière (non bâti) :	61,80 %

Adopté à l'unanimité

Subventions aux associations 2020

Il est proposé, après avis de la commission des finances, d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ASVC	100.00 €	FSE	100.00 €
Anciens combattants section Vitrac	400.00 €	JMF Egletons	50.00 €
Bibliothèque départementale de prêt	50.00 €	Parents d'élèves	505.00 €
Comice agricole cantonal	80.00 €	Photos nature	100.00 €
Comité des fêtes	150.00 €	Sapeur-Pompier de Corrèze	100.00 €
Les Compagnons de la Montane	150.00 €	Sécurité routière	50.00 €
Coopérative scolaire RPI	500.00 €	Divers non attribuées	650.00 €
Don du sang	50.00 €	TOTAL	3 000.00 €

Adopté à l'unanimité

Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de commune 2020

En application de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de la quote part de la commune pour la Fédération départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze doit être soumis au conseil municipal. Ce dernier doit impérativement préciser :

- S'il accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat
- Ou s'il souhaite que cette participation soit inscrite au budget (art. 637)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote pour la participation fiscalisée c'est-à-dire qu'il opte pour la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 1 284,03 € en faveur de la FDEE 19
- charge Mme le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Adoption du Budget 2020 de la commune

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Comptes	Libellé	Restes à Réaliser 2019	Budget Primitif 2020	Comptes	Libellé	Restes à Réaliser 2019	Budget Primitif 2020
00-1	Résultat reporté			00-1	Résultat reporté		37 386,44
Chapitre 16			12 800,00 €	Chapitre 10			
1641	emprunts		11 800,00 €	10222	FCTVA		3 213,65
165	Cautions sur loyers		1 000,00 €	Chapitre 024			9 000,00
Chapitre 020			4 386,44 €	024	vente camion		1 000,00
	dépenses imprévues		4 386,44 €	024	vte tract tondeuse		8 000,00
Chapitres 21			37 549,05 €	Chapitre 13			22 108,00
2152	numérotation	8 580,00 €	0,00 €	132	subv registres		400,00
2157	achat tracteur tondeuse		10 000,00 €	132	subv trav mairie	22 426,31 €	17 000,00
216	restauration registres		1 000,00 €	132	subv numérotation		3 126,00
2181	cuves fioul		3 600,00 €	132	subv ordi mairie		1 122,40
2181	décoration Noël		1 050,00 €	132	subv voirie		459,80
2182	achat camion		19 899,05 €	Chapitre 16			350,00
2188	défibrillateur salle poly		2 000,00 €	165	remb caution		350,00
Chapitre 20			25 000,00 €	Chapitre 040			4 523,20
2031	frais études salle poly		25 000,00 €	Chapitre 040			4 523,20
Chapitre 23			10 578,91 €	280412	amortissements		1 944,25
231	salle polyvalente		113,40 €	Chapitre 040			113,40 €
Chapitre 040			113,40 €	1391	amortissements		113,40 €
1391	amortissements		113,40 €	28158	amortissements		125,00
TOTAL SECTION			8 580,00 € 90 427,80 €	28182	amortissements		1 399,90
Recettes :			99 007,80 €	28183	amortissements		1 053,90
Dépenses :			99 007,80 €	TOTAL SECTION			22 426,31 € 76 581,49

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Libellé	Montants	Comptes	Libellé	Montants
Chapitre 011 (dépenses courantes)		104 092,00 €	00-2	Résultat reporté (Excédent 2019)	87 356,00 €
Chapitre 012 (frais personnel)		131 708,74 €	Chapitre 013 (remb sur charges de personnel)		2 200,00 €
Chapitre 65 (indemnités élus + subv)		27 200,00 €	Chapitre 70 (cantine, ventes, remb. Tulle agglo)		37 550,66 €
Chapitre 66 (intérêts)		3 584,00 €	Chapitre 73 (impôts)		61 014,00 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)		7 550,00 €	Chapitre 74 (dotations)		87 356,00 €
Chapitre 14 (attribution de compens. Tulle agglo)		5 000 €	Chapitre 75 (location sdf + loyers)		9 400,00 €
Chapitre 042 (amortissements)		4 523,20 €	Chapitre 77 (produits exceptionnel)		200,00 €
			Chapitre 042 (amortissement)		113,40 €
TOTAL		283 657,94 €			283 657,94 €

Adopté à l'unanimité

Désignation des membres de Tulle Agglo

Ce point est reporté car le conseil communautaire de Tulle Agglo ne s'est pas encore réuni pour définir ses commissions.

Restauration des registres communaux

Les registres d'état civil des naissances de 1863-1872 et de 1923-1932 ainsi que le registre des délibérations d'octobre 1942 à mars 1990 sont en mauvais état.

Madame le maire rappelle que la conservation en bon état des registres incombe à la mairie.

Elle indique le montant HT des devis demandés :

- Devis 1 du 24 février 2020 de l'entreprise L'atelier Gaillard : 780,00 €
- Devis 2 du 20 mars 2020 de l'entreprise Reliure du Limousin : 1 157,05 €
- Devis 3 du 1^{er} juin 2020 de l'entreprise A Livre Ouvert : 659,10 €

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de choisir le devis.

Le conseil municipal, après discussion et vote par 11 voix pour, décide de :

- Choisir le devis 3 de l'entreprise A Livre Ouvert d'un montant de 659,10 €
- Autoriser Madame le maire à signer le devis 3
- Autoriser Madame le maire à demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 50 % des dépenses engagées HT
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents d'ordre administratif et financier se rapportant à cette opération

Achat d'un défibrillateur pour la salle polyvalente

Madame le maire explique aux membres du conseil municipal que la loi impose la mise à disposition d'un défibrillateur pour tous les établissements recevant du public (ERP).

La commune dispose d'un défibrillateur, à l'extérieur, devant la mairie. C'est un défibrillateur avec un contrat de maintenance de la société Aquicardia.

Madame le maire indique que la salle polyvalente, qui est un ERP, est dans l'obligation de disposer d'un défibrillateur car celui de la mairie est trop loin en cas de problème.

En conséquence, elle propose l'achat d'un défibrillateur pour la salle polyvalente. Ce défibrillateur sera placé à l'intérieur de la salle polyvalente afin de limiter les risques de dégradation, le bâtiment étant situé à l'écart du Bourg.

Elle présente le devis de l'entreprise Aquicardia d'un montant de 1 339,47 € HT soit 1 607,36 € TTC. Les frais de maintenance annuels seront, comme pour celui de la mairie, d'un montant de 185,00 € HT avec les consommables.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour, le Conseil Municipal :

- autorise Mme le maire à signer le devis de l'entreprise Aquicardia d'un montant de 1 339,47 € HT.
- autorise Mme le maire à signer l'avenant du contrat de maintenance avec l'entreprise Acquicardia
- charge Mme le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Dépenses à imputer au compte 623

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les caractéristiques de dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Madame le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques »:

- 1) D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des Aînés.
- 2) Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- 3) Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- 4) Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations ou achats de matériel (podiums, chapiteaux...).
- 5) Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- 6) Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après discussion et vote :

Décide, à l'unanimité, l'affectation des dépenses suscitées au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Vente et/ou reprise du camion communal et du tracteur-tondeuse de la commune

Madame le maire explique que le camion communal est en mauvais état et qu'il faut envisager de s'en séparer soit par une vente ou par une reprise.

Le tracteur-tondeuse est surdimensionné pour son usage et il faut envisager de le vendre ou de se le faire reprendre par le magasin où il a été acheté il y a un an et de le remplacer pour un appareil moins volumineux et plus pratique.

Achat d'un camion d'occasion pour le service technique

Mme le maire indique qu'elle a trouvé un camion d'occasion pour lequel, elle a proposé la somme de 4 000,00 €. Elle attend la réponse.

Autorisation et délégation de signature pour les « remises contre signature »

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les « Remise contre signature » des colis et documents destinés à la mairie.

Elle propose au Conseil Municipal de donner délégation (procuration) de sa signature à

- Mme Annie FEUGEAS, adjoint administratif (fonction secrétaire de mairie)
- Mme Coralie STOPYRA, première adjointe au maire

Adopté à l'unanimité

Embauche d'un agent polyvalent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) à partir du 1^{er} septembre 2020

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le nombre d'enfants à l'école et à la cantine va augmenter à la rentrée prochaine de septembre 2020 et que d'autre part il faudra une personne pour assurer le temps périscolaire. Avec le protocole sanitaire, il y a davantage de ménage. Pour ce faire, il est souhaitable d'embaucher une personne à temps non complet sur un poste d'agent polyvalent.

Elle propose la candidature de Madame Cécile TAUPIN qui a une expérience professionnelle avec les enfants et un diplôme de diététicienne.

Madame le maire explique que l'Etat et le Conseil Départemental de la Corrèze, qui se fixent l'objectif de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), proposent des Contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) aidés par l'Etat à hauteur de 60 %.

Elle propose donc de signer avec Mme Cécile TAUPIN un contrat PEC d'un an sur une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- à embaucher Mme Cécile TAUPIN avec un contrat PEC d'un an de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020
- à signer la convention de demande d'aide de l'Etat avec le Conseil Départemental (prescripteur) et la bénéficiaire Mme TAUPIN

Adopté à l'unanimité

Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour :

DECIDE : de proposer à la Préfecture les 24 personnes suivantes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de 2020 à 2026

BACHELLERIE Marc
BUNISSET Jean-Claude
CHABRERIE Isabelle
CHABRERIE Laurent
CHABRERIE Ludovic
DE SEILHAC Raphaëlle
DOUHET Thierry
DUBECH Alain
GAMBULA Patrick
GRAILLE Daniel
DUFAURE Marie-Noëlle
MAURANGE Sébastien

MAZELIER Gérard
MALAURIE Bernard
MIGINIAC Stéphanie
MONTEIL Joël
NARD Pierre
NARD Xavier
RIMPOT Agnès
RISPAL Evelyne
RIVIERE Marcel
VAL Gilles
VEDRENNE Francis
VIALLE Eric

CHARGE Mme le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes.

Changement des horaires de l'école à la rentrée 2020-2020

Madame le maire explique que, suite à la discussion lors du conseil municipal du 8 juin 2020 concernant le réaménagement du temps périscolaire et des animations périscolaires, elle a demandé à l'éducation nationale le changement d'horaire de l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2020, à savoir la fin de la classe à 15h30 au lieu de 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cette demande a obtenu un refus pour motif hors délai.

Redevance Occupation du Sol par ENEDIS en 2020

Madame le maire explique qu'Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages concédés.

Elle donne lecture à l'assemblée du courrier qu'elle a reçu d'ENEDIS fixant le montant de la redevance 2020 à 212 €

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le tarif de 212,00 € pour 2020
- charge Mme le Maire d'établir le titre correspondant
- charge Mme le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Avis sur la demande d'autorisation temporaire pour l'exploitation d'une unité d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud déposée par la société EUROVIA

Par arrêté, Monsieur le Préfet de la Corrèze a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, suite à la demande présentée par la société EUROVIA en vue d'obtenir l'autorisation temporaire pour

l'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud en vue de réaliser des travaux de réfection de chaussée de l'autoroute A89 (Tulle et Egletons dans les deux sens de circulation) et située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-de-Gimel.

Ce projet relève du régime de la nomenclature des installations classées.

En conséquence, la commune de Vitrac sur Montane, située dans un rayon de 1km du projet, doit procéder à l'affichage de l'avis d'enquête publique.

Elle doit aussi émettre un avis sur la demande d'autorisation temporaire d'exploitation présentée par la société EUROVIA.

Après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de donner un avis favorable sur la demande présentée par la société EUROVIA.
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à toutes les formalités correspondantes.

Affaires diverses

_ Madame le maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal qu'elle a reçu un mail de la Préfecture de la Corrèze concernant les élections sénatoriales 2020. Ce mail indique qu'un décret va paraître cette semaine concernant le renouvellement de la série n°2 du Sénat. Dans cette perspective, une prochaine réunion du conseil municipal devra obligatoirement se tenir le vendredi 10 juillet 2020.

Madame le maire propose de convoquer le conseil municipal à la mairie à 19h à cette date imposée pour désigner les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants.

_ Madame le maire indique que la Cérémonie du Mémorial aura lieu le 10 septembre 2020.

_ Madame le maire propose d'acheter, au nom de la commune, un cadeau de départ aux élèves de CM2 qui partent en 6^{ème} à la rentrée de septembre.

_ Madame le maire explique que Monsieur Corentin LE LANN, chef de projet de l'agence de Limoges de La société WPD, a étudié le potentiel éolien de la commune de Vitrac sur Montane.

Après avoir présenté le savoir-faire et les réalisations de la société WPD, il a expliqué les motivations pour 2 zones potentiellement intéressantes sur la commune à savoir : autour de Terriou et autour de la Grange de la Pologne pour l'implantation de 4 éoliennes.

L'estimation de la production est de 30 000 000 kWh qui permettrait des retombées économiques pour la commune de 25 274 € par an.

Monsieur Corentin LE LANN propose de venir exposer ses travaux lors d'un prochain conseil municipal et peut mettre en place un comité de pilotage.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent que Monsieur LE LANN vienne exposer ce projet au prochain municipal.

Accord du Conseil municipal.

_ Madame le maire lit le courrier de la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) qui propose de prendre la compétence de la maintenance de l'Eclairage Public de la commune de Vitrac.

Refus du conseil municipal.

Questions diverses

_ Mme Jalina LAGRANGE demande s'il sera installé un abribus dans le village de La Rivière pour les élèves qui empruntent le transport scolaire.

Mme le maire indique que la compétence Transports Scolaires appartient à la Région Nouvelle Aquitaine et qu'elle prendra contact avec le service concerné.

_ Mme Jalina LAGRANGE évoque la possibilité que soient organisés des Marchés de Pays sur la commune de Vitrac pour rassembler les habitants et accueillir du public.

Mme le maire répond que l'idée est intéressante mais que la crise sanitaire actuelle n'est malheureusement pas favorable à ce type de projet.

Fin de la séance à 22h35